<RepeatBlock-Amend><Amend><Date>{14/10/2021}14.10.2021</Date> <ANo>A9‑0281</ANo>/<NumAm>43</NumAm>

Amendement <NumAm>43</NumAm>

<RepeatBlock-By><By><Members>Henrike Hahn</Members>

<AuNomDe>{Verts/ALE}au nom du groupe Verts/ALE</AuNomDe>

</By></RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A9‑0281/2021

<Rapporteur>Karlo Ressler, Damian Boeselager</Rapporteur>

<Titre>relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022</Titre>

<DocRef>(11352/2021 – C9‑0353/2021 – 2021/0227(BUD))</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 9. souligne qu’il importe de soutenir l’action pour le climat et la protection de l’environnement en dotant les programmes et instruments pertinents de l’Union de ressources supplémentaires en 2022; souligne une nouvelle fois que pour intégrer les questions liées au changement climatique, il convient d’intensifier les efforts dans tous les domaines stratégiques afin de parvenir, sur la durée du CFP 2021-2027, à un objectif global de dépenses en faveur du climat d’au moins 30 % du montant total des dépenses à charge du budget de l’Union et des dépenses au titre de l’instrument de l’Union européenne pour la relance; souligne par ailleurs qu’il faut continuer d’œuvrer pour consacrer 7,5 % des dépenses annuelles au titre du CFP aux objectifs en matière de biodiversité en 2024 et 10 % à partir de 2026; insiste pour que le Parlement soit pleinement associé à l’élaboration de méthodes plus fiables, plus transparentes et plus complètes d’exécution et de suivi de ces dépenses et demeure attaché aux consultations annuelles et à la coopération étroite avec la Commission et le Conseil que prévoit l’accord interinstitutionnel; rappelle qu’il est essentiel à la mise en œuvre du pacte vert que les financements soient uniquement alloués à des activités qui respectent le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et l’accord de Paris; | 9. souligne qu’il importe de soutenir l’action pour le climat et la protection de l’environnement en dotant les programmes et instruments pertinents de l’Union de ressources supplémentaires en 2022; souligne une nouvelle fois que pour intégrer les questions liées au changement climatique, il convient d’intensifier les efforts dans tous les domaines stratégiques afin de parvenir, sur la durée du CFP 2021-2027, à un objectif global de dépenses en faveur du climat d’au moins 30 % du montant total des dépenses à charge du budget de l’Union et des dépenses au titre de l’instrument de l’Union européenne pour la relance; souligne par ailleurs qu’il faut continuer d’œuvrer pour consacrer 7,5 % des dépenses annuelles au titre du CFP aux objectifs en matière de biodiversité en 2024 et 10 % à partir de 2026; ***souligne que la Commission doit mettre en place une méthodologie efficace, en particulier pour le suivi des mesures visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité, avant la présentation du projet de budget pour 2023, afin de garantir que l’objectif fixé dans l’accord interinstitutionnel pour 2024 puisse être atteint de manière efficace;*** insiste pour que le Parlement soit pleinement associé à l’élaboration de méthodes plus fiables, plus transparentes et plus complètes d’exécution et de suivi de ces dépenses et demeure attaché aux consultations annuelles et à la coopération étroite avec la Commission et le Conseil que prévoit l’accord interinstitutionnel; rappelle qu’il est essentiel à la mise en œuvre du pacte vert que les financements soient uniquement alloués à des activités qui respectent le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et l’accord de Paris; ***souligne que les orientations publiées pour la facilité pour la reprise et la résilience devraient être considérées comme la norme pour toutes les autres dépenses de même nature, et qu’elles doivent notamment servir de base à la mise en œuvre de la politique de cohésion; rappelle que la mise en œuvre de ce principe en matière de biodiversité doit aller au-delà du plein respect de l’acquis de l’Union correspondant;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{14/10/2021}14.10.2021</Date> <ANo>A9‑0281</ANo>/<NumAm>44</NumAm>

Amendement <NumAm>44</NumAm>

<RepeatBlock-By><By><Members>Henrike Hahn</Members>

<AuNomDe>{Verts/ALE}au nom du groupe Verts/ALE</AuNomDe>

</By></RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A9‑0281/2021

<Rapporteur>Karlo Ressler, Damian Boeselager</Rapporteur>

<Titre>relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022</Titre>

<DocRef>(11352/2021 – C9‑0353/2021 – 2021/0227(BUD))</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 10</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 10. rappelle que les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par l’éclatement de la pandémie de COVID-19; souligne l’importance d’intégrer les questions d’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes pertinents dans le budget 2022 et de prendre en compte ces questions lors de l’établissement des budgets afin de veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des dépenses publiques; invite la Commission, dans ce contexte, à accélérer l’application d’une méthode efficace, transparente et complète, en collaboration étroite avec le Parlement, de calcul des dépenses pertinentes en matière d’égalité des genres, comme le prévoit l’accord interinstitutionnel, de sorte à obtenir des résultats tangibles pour le budget 2022 et en vue de l’extension de la méthode à l’ensemble des programmes du CFP; demande par ailleurs la mise en œuvre rapide de la stratégie de l’Union en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et souligne la nécessité d’actions supplémentaires, en particulier des formations et initiatives visant à promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes et à lutter contre les préjugés sexistes; | 10. rappelle que les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par l’éclatement de la pandémie de COVID-19; souligne l’importance d’intégrer les questions d’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes pertinents dans le budget 2022 et de prendre en compte ces questions lors de l’établissement des budgets afin de veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des dépenses publiques; invite la Commission, dans ce contexte, à accélérer l’application d’une méthode efficace, transparente et complète, en collaboration étroite avec le Parlement, de calcul des dépenses pertinentes en matière d’égalité des genres, comme le prévoit l’accord interinstitutionnel, de sorte à obtenir des résultats tangibles pour le budget 2022 et en vue de l’extension de la méthode à l’ensemble des programmes du CFP***, et demande notamment, dans ce contexte, la collecte et l’analyse systématiques et complètes des données dans le cadre de l’ensemble des politiques et des programmes de l’Union afin de mesurer leur impact respectif sur l’égalité des genres dans toutes les dimensions et à toutes les étapes de la préparation, du suivi, de la mise en œuvre et de l’évaluation du budget***; demande par ailleurs la mise en œuvre rapide de la stratégie de l’Union en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et souligne la nécessité d’actions supplémentaires, en particulier des formations et initiatives visant à promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes et à lutter contre les préjugés sexistes; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{14/10/2021}14.10.2021</Date> <ANo>A9‑0281</ANo>/<NumAm>45</NumAm>

Amendement <NumAm>45</NumAm>

<RepeatBlock-By><By><Members>Henrike Hahn</Members>

<AuNomDe>{Verts/ALE}au nom du groupe Verts/ALE</AuNomDe>

</By></RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A9‑0281/2021

<Rapporteur>Karlo Ressler, Damian Boeselager</Rapporteur>

<Titre>relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022</Titre>

<DocRef>(11352/2021 – C9‑0353/2021 – 2021/0227(BUD))</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 14</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 14. souligne que le mécanisme pour l’interconnexion en Europe (MIE) joue un rôle absolument crucial dans la mise en place de réseaux transeuropéens de transport, d’énergie et numériques de qualité, durables, abordables et interconnectés, et qu’il est donc au cœur des efforts visant à renforcer l’économie de l’Union et à réussir les transitions verte et numérique; rappelle que le MIE apporte une contribution très importante à l’objectif global consistant à consacrer au moins 30 % des dépenses en faveur du climat au titre du CFP et de Next Generation EU; relève que le MIE joue un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale et dans la promotion de l’interconnexion à travers l’ensemble du territoire de l’Union; propose dès lors d’augmenter le financement des trois volets du MIE d’un montant total de 207,3 millions d’EUR en crédits d’engagement par rapport au montant inscrit dans le projet de budget; | 14. souligne que le mécanisme pour l’interconnexion en Europe (MIE) joue un rôle absolument crucial dans la mise en place de réseaux transeuropéens de transport, d’énergie et numériques de qualité, durables, abordables et interconnectés, et qu’il est donc au cœur des efforts visant à renforcer l’économie de l’Union et à réussir les transitions verte et numérique; rappelle que le MIE apporte une contribution très importante à l’objectif global consistant à consacrer au moins 30 % des dépenses en faveur du climat au titre du CFP et de Next Generation EU; relève que le MIE joue un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale et dans la promotion de l’interconnexion à travers l’ensemble du territoire de l’Union; ***souligne qu’il faut soutenir davantage les transports publics locaux et régionaux durables, dont les bus scolaires électriques destinés aux écoles européennes, qui serviraient de projets phares dans la lutte contre le changement climatique, ainsi que les autres services de transport public durable;*** propose dès lors d’augmenter le financement des trois volets du MIE d’un montant total de 207,3 millions d’EUR en crédits d’engagement par rapport au montant inscrit dans le projet de budget; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

</RepeatBlock-Amend>